



**HELP2HELP**

BY FONDATION BNP PARIBAS



**FONDATION  
BNP PARIBAS**



**BNP PARIBAS**  
**PERSONAL FINANCE**



# Help2Help 2026

---

Depuis 2003 le programme Help2Help, valorise l'engagement personnel et bénévole des collaborateurs et des collaboratrices au sein d'associations qui agissent en France et à l'international.

C'est avant tout pour les remercier, les épauler et les encourager que nous avons décidé de consacrer chaque année cet appel à projets

En France depuis 2003, la Fondation BNP Paribas a soutenu plus de 1265 associations grâce à l'engagement des collaborateurs sur cet appel à projet

En 2025, 20 pays ont participé à ce programme et 210 associations ont été soutenues.

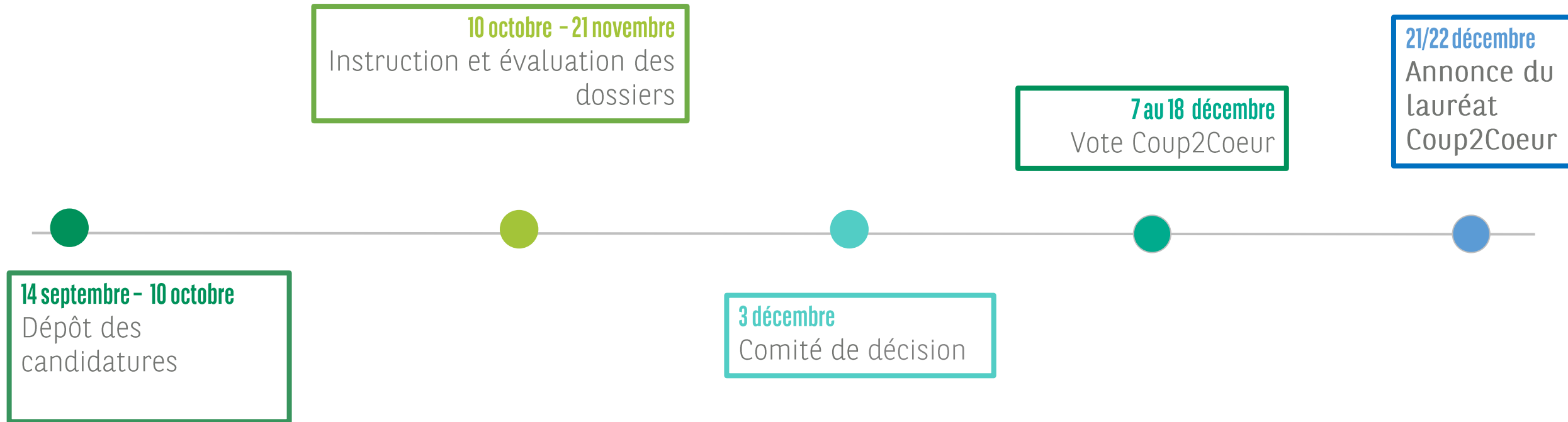


## NOUVEAUTE 2026

Cette année Personal Finance s'associe avec la Fondation en qualité de Parrain de cette nouvelle édition.

# Timeline Help2Help 2026

---



# Qui peut présenter un dossier ?

## Vous :

Vous êtes un **collaborateur actif BNP Paribas** tous métiers et entités confondus en France.

En **contrat à durée indéterminée** ou en **alternance**.

**Personnellement impliqué** dans une association depuis **au moins 1 an**.

Vous n'avez pas déposé de dossier pour cette même association depuis **3 ans**.



**FONDATION  
BNP PARIBAS**

# Votre association est-elle éligible ?

Elle est éligible si elle répond aux critères suivants :

Être d'intérêt général (gestion désintéressée, but non-lucratif, pas de cercle restreint)

Avoir deux ans d'existence.

Avoir son siège social dans pays l'Union européenne ou membre de l'espace économique européen .

Œuvrer dans l'un des champs d'actions suivants :

- La santé et le handicap (sensibilisation, accessibilité, équipements, aménagement, etc.).
- La solidarité de proximité (inclusion sociale, insertion professionnelle, scolarisation, aide à la personne, aménagement du territoire, accompagnement à la citoyenneté).
- L'environnement (préservation, amélioration de la qualité de vie, alimentation durable, développement durable et écologique, etc.).



@susanediesner

# Votre association est-elle éligible ?

---

Elle est inéligible si elle répond au moins à l'un des critères suivants

- les organismes dont l'activité consiste à collecter des fonds au profit d'autres associations
- les associations confessionnelles ou politiques
- les projets personnels
- les projets où le sport n'est pas un levier d'inclusion ou de réparation
- le sponsoring culturel ou sportif
- les maisons des jeunes et de la culture
- les associations étudiantes, les associations de parents d'élèves
- les associations qui défendent uniquement la cause animale, sauf en lien avec la biodiversité ou la médiation avec l'humain



# HELP2HELP - L'instruction des dossiers

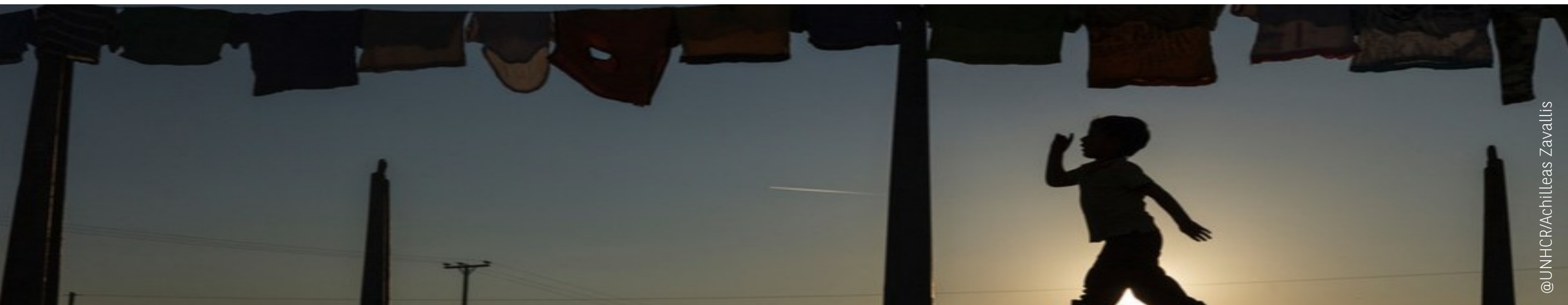


@Fanatane

- Une **première sélection** des projets est réalisée par la Fondation BNP Paribas, Personal Finance et divers collaborateurs qui instruisent les dossiers au regard des **critères d'éligibilité**.
- Les candidatures éligibles sont ensuite présentées à une **commission** qui a lieu une fois par an. Elle est composée de **représentants de la Banque**, de la **Fondation BNP Paribas**, de la **Fondation de France**, et de Personal Finance.
- Cette commission sélectionne les projets les plus cohérents avec l'objectif du programme Help2Help au regard des trois critères d'évaluation et dans le budget dédié..
- La commission sélectionne ensuite **les 3 meilleurs projets et les soumet au vote des collaborateurs**.
- Les collaborateurs du Groupe sont invités à voter pour leur projet préféré. L'association qui remporte le plus de votes est l'association lauréate du « **Prix Coup de Cœur** » et bénéficiera d'une **subvention supplémentaire de 5 000 €**.



# HELP2HELP - Les critères d'évaluation



@UNHCR/Achilleas Zavallis



- **Engagement personnel au sein de l'association :**  
Expliquez **la nature de votre implication** au sein de l'association (*le temps que vous y consacrez, la manière dont vous avez connu l'association, la motivation de votre engagement, etc.*).

- **Solidité financière de l'association :**  
Apportez les preuves de la bonne santé financière de l'association : **budget annuel** et mentionnez les subventions dont elle dispose déjà. Le financement demandé ne doit pas être disproportionné par rapport au budget de l'association.
- **Impact sur les bénéficiaires :**  
Démontrez l'impact de l'association. **Les bénéficiaires sont identifiés et** le potentiel doit être mentionné.



# HELP2HELP – Modalités de la subvention



➤ Le montant maximum attribué : 4 000 €

➤ La durée : 1 an maximum non renouvelable

➤ Le versement :

A partir de fin-mars [par la Fondation de France](#), sous réserve de la bonne réception des documents demandés et la validation de la Fondation de France (La Fondation BNP Paribas est sous égide de la Fondation de France).

# HELP2HELP 2026 - Bon à savoir

---

- La soumission du dossier se fait uniquement par internet sur le site du programme Help2Help :

<https://help2help.fondation.bnpparibas/fr>

- Les documents administratifs  
Assurez-vous de disposer de tous les documents administratifs **obligatoires**, les **dossiers incomplets ne seront pas examinés.**

- Le formulaire :  
Faites bien attention à **répondre à toutes les questions** et à compléter l'ensemble du formulaire. Si cela n'est pas fait, l'envoi électronique ne pourra s'effectuer.

- La sauvegarde :  
**Vous pouvez sauvegarder le formulaire et y revenir plus tard.**

Adresse email réservée aux collaborateurs BNP Paribas :

[GROUP.fondation.help2help@bnpparibas.com](mailto:GROUP.fondation.help2help@bnpparibas.com)

# MERCI

## RETROUVEZ-NOUS

Solidarité - Fondation BNP Paribas



**FONDATION  
BNP PARIBAS**

**HELP2HELP**  
BY FONDATION BNP PARIBAS